J13-2

Performances environnementales				
46.	Niveau sonore:			
	A l'arrêt	90 dB(A) à un régime de 1350 tr/min		
	En marche (dB(A))	75		
47.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-D		
48.	Emissions d'échappement:			
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	595/2009*2018/932*D		
	1.1. Procédure d'essai: ESC	---		
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})	---		
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)			
	CO (mg/kWh):	12.30	THC + NOx (mg/kWh):	---
	THC (mg/kWh):	3.89	NH3 (ppm):	0.37
	NMHC (mg/kWh):	---	Particules (masse) (mg/kWh):	2.14
	NOx (mg/kWh):	71.02	Particules (nombre) (#/kWh):	6.07E+10
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	---		
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)			
	CO (mg/kWh):	86.28	CH_4 (mg/kWh):	---
	NOx (mg/kWh):	179.32	NH3 (ppm):	0.40
	NMHC (mg/kWh):	---	Particules (masse) (mg/kWh):	3.36
	THC (mg/kWh):	5.81	Particules (nombre) (#/kWh):	8.25E+10
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption (m^{-1}):	0.50		
49.1	Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au modèle indiqué dans la partie I de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400: ---			
49.2	Véhicule lourd à émission nulle tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: ---			
49.3	Véhicule professionnel tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400: ---			
49.4	Code de hachage cryptographique du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400: ---			
49.5	Émissions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (gCO2/tkm): ---			
49.6	Valeur de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (t): ---			
Divers				
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non		
52.	Remarques: Réduction du couple: Largeur maximale admissible: (mm)	--- TR25D (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)		

RENAULT TRUCKS

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type : Variante : Version :	HD010 UKZ84M GAVRT3680U0NAP5NNG0
0.2.1	Dénomination commerciale:	C
0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):	---
0.4	Catégorie de véhicule :	N3G
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.5.1	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):	---
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Rivetée sur le support du siège droit . Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10	Numéro d'identification du véhicule: est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le:	VF630S362LD003013 e2*2007/46*0358*22 2019-04-23

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2019-08-29